



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 12 mars 2019, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 041-3-2019

Règlement amendant le règlement 041-2001 fixant le traitement du maire et des conseillers afin de modifier la rémunération des élus de la Ville de L'Assomption.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau du soussigné situé au 399, rue Dorval à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30).

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, ce 19^e jour du mois de mars 2019.

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim